



Communiqué de presse

« Désherber devant chez soi naturellement »



L'utilisation des pesticides et la contamination des eaux et la perte de biodiversité qui en résulte est une problématique reconnue à tous les échelons de l'Europe, au national et local. Cette problématique est particulièrement développée en région Bretagne. Depuis 2005, une réglementation régionale a été instituée pour encadrer les pratiques en matière de désherbage et réaffirmée en 2008.

Cet objectif est également décliné dans les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau et notamment celui du SAGE de l'Elorn.

Pour répondre à cet enjeu et respecter la réglementation en vigueur, les collectivités se sont engagées dans ces programmes de diminution des pesticides au travers de plan communal de désherbage.

Chaque année, dans le cadre du carrefour de gestion locale de l'eau, la région Bretagne organise le concours « 0 phytos » et récompense ainsi les collectivités qui ont abandonné l'usage des pesticides.

Contact presse

Laurent Bonnaterre

02 98 00 82 05

contact-presse@brest-metropole-océane.fr



En parallèle, environ la moitié du territoire breton a adhéré à la charte « jardiner au naturel ça coule de source » qui s'intéresse aux pratiques de jardinage des particuliers. Ces initiatives bretonnes sont de plus en plus reprises par d'autres collectivités ou région.

Brest métropole océane, voici plusieurs années, a entamé un processus de diminution de l'utilisation des pesticides jusqu'à abandonner de manière complète l'usage du pesticide dans l'entretien des surfaces minérales, en phase avec la réglementation régionale actuelle.

Les agents de la collectivité entretiennent la voirie, les chaussées les espaces verts par des techniques de désherbage manuelles, mécaniques et thermiques, méthodes soucieuses de la qualité de l'eau, de la santé et de la biodiversité.

Ces politiques ont ainsi permis de passer, pour l'entretien des espaces verts, de **1000 kg de désherbants en 1994, à 14 kg en 2010** (sur des zones très particulières ou les autres techniques ne sont pas possibles, en cas d'infestation importante) et, pour ce qui concerne la voirie, de **400 kg en 1998, 200 kg en 2004 et 0 actuellement.**

Mais ces méthodes naturelles demandent aux agents plus de temps et les herbes repoussent plus vite : entre deux entretiens, pissenlits, pâquerettes, fumeterres, lierres, stellaires, linaires, pâturins et autres plantains reprennent naturellement leur place dans l'environnement urbain.

Un autre regard sur les mauvaises herbes....

A défaut de pouvoir éradiquer ces herbes, la collectivité souhaite amener le riverain à porter un autre regard sur ces herbes.

Ces herbes folles ne sont pas le signe d'un abandon de l'entretien du territoire mais plutôt d'une biodiversité et d'une qualité retrouvée des eaux de ruissellements.

Par ce nouveau regard, il convient à chacun d'augmenter le niveau de tolérance porté sur la présence de ces herbes, et peut-être de contribuer aussi, à améliorer la qualité de l'environnement urbain en désherbant son trottoir naturellement :

- Par le binage. La binette ou le couteau grattoir restent les outils les plus écologiques qui soient.
- Par le brûlage. L'eau bouillante est une autre solution pour désherber son trottoir.

Ces méthodes naturelles produisent leur effet : on constate une réelle diminution des taux de molécules diuron et glyphosate (que l'on appelle « Bruit de fond » dans le jargon technique) même si ces molécules se maintiennent en raisons des pratiques des autres catégories d'usagers, c'est à dire les particuliers, les agriculteurs et les entreprises privées).

Contact presse

Laurent Bonnaterre

02 98 00 82 05

contact-presse@brest-metropole-oceane.fr



Depuis l'arrêt de l'usage d'herbicides par les services de Brest métropole océane, l'eau potable sur le territoire ne connaît plus de pics de concentration : celle-ci s'en trouve ainsi sécurisée et les milieux aquatiques sont également améliorés.

Ces pics pouvaient atteindre des valeurs jusqu'à 10 fois plus importantes que le bruit de fond actuel ce qui démontre **l'efficacité et l'importance des méthodes désormais employées.**

Quelques dates clés pour la collectivité...

1998

Contrat de baie de la rade de Brest: mise en évidence de la contamination des eaux par les pesticides et notamment ceux d'origine non agricole.

1999

Diagnostic des pratiques des services de Brest Métropole océane.

A partir de 2000

La collectivité s'engage dans la réduction des usages de désherbants sur ces espaces publics (800 ha de parcs et jardins et 1220 km de trottoirs soit un patrimoine très conséquent).

Pour les espaces verts: arrêt des traitements des gazons et pelouses (les pâquerettes réapparaissent et les pissenlits aussi), arrêt des désherbants dans les parcs d'agglomération, mise en œuvre progressive des paillages des massifs, recours aux plantes couvre sols qui tout en évitant le recours au désherbage contribuent à la qualité du paysage urbain et à la biodiversité. Remise en herbe ou acceptation d'un enherbement spontané des allées et aires sablées avec si besoin gestion mécanique (tondeuses, rabot...).

Pour la voirie: mise en œuvre de solutions alternatives: binage, brosse de trottoir, rotatifs, tondeuses, rabot et désherbage thermique (notamment le waipuna : désherbeur thermique à eaux chaudes avec adjonction d'une mousse écologique à base d'amidon de maïs et de fibre de coco).

2005

Arrêté préfectoral (au niveau régional) interdisant « l'application ou le déversement de tout produit phytosanitaire à moins d'un mètre de la berge de tout fossé, cours d'eau, canal, point d'eau, collecteurs d'eaux pluviales. Aucune application ne doit être réalisée sur avaloirs, bouche d'égouts, caniveaux ».

Autrement dit, cet arrêté **interdit tout usage de pesticides en milieu urbain sur les zones imperméabilisées notamment** (rues, trottoirs, allées etc.), ce type d'espaces publics étant en permanence en contact avec le réseau d'eaux pluviales.

2005

1ère communication de sensibilisation du grand public par Brest métropole océane sur le sujet, relancée en 2009 avec le slogan "sans pesticides ça change la vie"

Contact presse

Laurent Bonnaterre

02 98 00 82 05

contact-presse@brest-metropole-oceane.fr



2007

Lancement de la charte "Jardiner au naturel ça coule de source".

L'objectif est d'associer les particuliers à la problématique utilisant eux mêmes des pesticides dans leur jardin. Cette charte est établie à l'échelle des bassins versants de la rade de Brest. C'est une collaboration avec les enseignes de jardinage pour que celles ci mettent en œuvre des actions de promotion de solutions de jardinage sans pesticides (23 enseignes sont engagées dans la démarche).

Associés à cette charte, manifestations autour du jardinage : ouverture de jardins naturels, conférences ...

2008

Nouvel arrêté préfectoral confirmant celui de 2005 en intégrant un arrêté ministériel pris en 2006.



Contact presse

Laurent Bonnaterre

02 98 00 82 05

contact-presse@brest-metropole-oceane.fr